



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de Macau appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Madame Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Maire.

Étaient présents : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN DE LARCLAUDE, , Dominique QUÉTEL, Guillaume LAFON, Angélique BANALES, Jean LAURENT, Danièle MOULIA, Michel BOITEL, Christine NADALIÉ, Zohra GALLIEN, Christophe LESTAGE, Eric ROBIN, Billy BLAZQUEZ, Thierry DUROUSSEAU, Julie EPELVA,

Ont donné procuration : Vincent JAUBERT à Sylvain LALANNE, Marianne WARNET à Angélique BANALES, Delphine JESSON à Julie EPELVA

Absents excusés : Jean-Michel LESCOMBE, Quentin MANCIET, Denis COURREGELONGUE, Sébastien MONRIBOT,

DELIB-2025-22

ECOLE PRIMAIRE VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur LAFON Guillaume rappelle l'historique, depuis 2009, des participations de la commune aux voyages scolaires de l'école primaire de Macau.

La commune avait décidé de financer à hauteur de 50€ par enfant pour une sortie de deux jours et une nuit minimum, destinée aux enfants de dernière année de maternelle (GS) et d'élémentaire (CM2), dès lors que tous les enfants du même niveau participaient à la sortie. L'objectif était de garantir l'équité pour que chaque élève puisse bénéficier de cette aide une fois en maternelle et une fois en élémentaire.

Il a exposé au conseil la demande qu'il a reçue de la part des enseignants de l'école élémentaire. La réorganisation des classes pour la rentrée 2025, en raison des effectifs, sera basée sur le double niveau CM1/CM2. Afin d'assurer une cohésion éducative, les voyages scolaires concerneront toute la classe. Ainsi il est sollicité la participation pour les CM2 et également pour les CM1, futurs CM2 à la rentrée 2026.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir la participation aux voyages scolaire à hauteur de 50€ par enfant de niveau grande section de maternelle et CM2, pour une sortie de 2 jours / 1 nuit minimum chaque année, à condition que tous les enfants du même niveau partent en sortie.

- Décide de faire exception au voyage des classes double niveau CM1/CM2 prévu par l'équipe éducative pour l'année scolaire 2025/2026 participant également pour les CM1
- Précise que chaque projet devra recevoir la validation de la commission Education

Pour copie conforme au registre où sont les signatures,
Fait à Macau, le 04 juillet 2025
Le Maire,
Chrystel COLMONT-DIGNEAU
A signé

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis à la préfecture de la Gironde ce jour,
- la liste des délibérations du conseil du 01 juillet 2025 dont celle-ci est affichée en mairie et publiée sur le site de la collectivité ce jour,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de ce jour.